

Procès-verbal de la réunion n° 09 du Conseil d'Administration du 23 janvier 2018

Présents : Mmes C. Dupuis, I. Delrue, C. Porphyre, MM JP. Delchef (*Président*), M. Collard, P. Flament, A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel, JP Vanhaelen, L. Lopez (*Secrétaire général*).

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00.

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du conseil d'administration.

1. Dossier BMC

1.1. Volet financier

1.1.1. Contrat d'assurance avec Ethias

Le président explique l'évolution du dossier.

1.1.2. Garantie bancaire

La convention prévoit la création d'une garantie bancaire. Différentes options sont envisagées et sont en cours de négociation.

1.2. Volet juridique

1.2.1. Résultats des dernières négociations avec la partie adverse

Le dossier est toujours en cours. Le tribunal a établi un calendrier et a fixé la dernière audience en avril 2019. Mais il suffit que les deux parties, avec leurs avocats, signent un document pour renoncer à la suite de la procédure.

2. New FRBB

2.1. Confirmation des principes de fondation

La FIBA, ne se contentant pas de simples projets, demande à ce qu'une nouvelle asbl soit créée. Avant la réunion prévue le 30 janvier 2018, nous réfléchissons déjà aux statuts et il faut s'accorder sur le fait que les asbl soient membres de cette nouvelle structure et non plus de personnes physiques. On s'accorde pour qu'il y ait une équivalence de pouvoirs entre AWBB et BVL et pour que les compétitions nationales soient reprises sous l'égide de cette nouvelle asbl.

2.2. Réunion tripartite du 30 janvier 2018

Basketbal Vlaanderen et la ligue pro seront présentes. De notre côté, outre le bureau il sera demandé au président de la commission législative d'être présent également.

Il n'est pas exclu qu'une assemblée générale extraordinaire de l'AWBB soit appelée à approuver les statuts de la New FRBB

3. Réforme de la compétition régionale

3.1. Etat d'avancement des travaux

La présidente du département explique que la dernière réunion a permis de régler certains problèmes qui existaient.

Elle enverra aux membres du conseil d'administration un résumé de la situation.

Reste le problème de l'organisation du championnat régional pour les filles, qui n'ont pas beaucoup de matches.

On s'oriente vers un livre de compétition comme solution transitoire en lieu et place de modifications statutaires.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2017

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le procès-verbal n°8 de la réunion du conseil d'administration du 14/12/2017 publié dans la newsletter 726 du 29/12/2017.

5. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 14 décembre 2017

5.1. Courrier du secrétaire général

Les membres du CDA prennent connaissance du courrier expédié par le secrétaire général. Un membre fait remarquer qu'un courrier n'est pas conforme aux termes de la décision intervenue lors de la dernière réunion du CdA et indiquée dans le PV.

Un complément d'information sera envoyé aux destinataires.

5.2. Boîte de secours

Ce point est reporté au 12 mars 2018.

5.3. Collaboration avec Monsieur Christiane

Le président a pris contact avec cet ancien journaliste. Le CdA marque son accord pour la collaboration d'un an et procédera à une évolution du nombre de visiteurs le site AWBB.

5.4. Cours d'arbitrage pour les candidats provinciaux

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du dossier reçu du département arbitrage régional. Un avis a été demandé à l'instructeur national et au département arbitrage. Le président demande un accord des membres pour lancer le projet présenté, quitte à l'adapter pour la saison prochaine. On prend en corrélation le projet, qui peut être utilisé pour les sessions du premier semestre 2018.

5.5. Nomination d'un instructeur FIBA niveau 1

La FIBA a demandé à chaque pays de désigner une personne. Le conseil d'administration décide, à la majorité, de confier le rôle d'Instructeur FIBA de niveau 1 à Jaime ANDREU.

6. Compétences administratives du conseil d'administration

6.1. Demande de dérogation PM9-Villers-la-Ville – Byron Carlier

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club pour que le joueur, qui est affilié à Soignies, puisse être muté à Villers-la-Ville suite à son déménagement. Il a déjà joué en championnat avec son club de Soignies en seniors.

Le conseil d'administration décide, à la majorité, de ne pas accorder la dérogation

6.2. Demande de dérogation The Runners – Benoît André

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une requête du club pour que le joueur, qui est affilié à Uccle, puisse obtenir une désaffiliation administrative. La demande est datée du 29/12/2017 mais a été enregistré début janvier.

Le conseil d'administration décide, à la majorité, d'accepter la demande de la dérogation.

6.3. Demande de dérogation Ganshoren – Nessim Gullem

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une requête du club pour que le joueur, qui est U12, puisse prêter en U10.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de ne pas accorder la dérogation, qui est contraire au règlement AWBB.

6.4. Procédure médicale en matière de dérogation

Les membres prennent connaissance des avis du médecin. Un document individuel, concernant chaque demande de dérogation, devra être préparé pour le médecin, qui donnera son avis et le renverra au conseil d'administration.

6.5. Tableau des dérogations à remplir par chaque membre du CDA pour les dossiers pour lesquels un examen a été réalisé.

Le docteur Lemaire a donné son avis à plusieurs dérogations demandées. Le secrétaire général est chargé d'exécuter les décisions.

6.6. CP Hainaut – Mise en inactivité du club de Ravens (2665)

Le conseil d'administration a reçu un courrier du CP Hainaut signalant un forfait général du club. Il décide de mettre le club en inactivité jusqu'à la fin de la saison 2017-2018.

6.7. Demande de dérogation – PM9 - US Lambusart – Thomas Lefebvre

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une requête du club pour que le joueur, qui est affilié au CEP Fleurus, puisse bénéficier de l'application de l'article PM9 vers le club de US Lambusart. Le joueur a plus de 16 ans.

Le conseil d'administration décide, à la majorité, de ne pas accorder la dérogation, respectant ainsi le PM9

7. Compétences judiciaires du conseil d'administration

7.1. Proposition de radiation

Mr Vandersmissen Cédric est proposé à la radiation. Le CdA demandera une copie du dossier. Ce point sera remis à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion.

7.2. Dossier Marion/Visé – Mise en demeure

Le CdA prend acte du courrier reçu.

7.3. Réponse du président à la mise en demeure

Le CdA prend connaissance du courrier de réponse envoyé par le président

8. Trésorerie générale

8.1. Fonds des jeunes 2017/2018

Le CdA prend connaissance du tableau transmis et expliqué en détails par le trésorier général.

8.2. Clôture du plan basket

Il s'agit d'un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles et non de l'ADEPS.

Vérifier les informations reçues du service comptabilité et de la direction technique.

La question se pose de savoir ce qu'il faut faire avec les clubs qui n'ont pas renvoyé leurs pièces justificatives et de ce fait, pas respecté la convention.

8.3. FWB – Plan basket 2016

Des clubs n'ont pas renvoyé la convention signée. D'autres ont renvoyé la convention, mais pas les pièces justificatives. Enfin, certains clubs ont fait le nécessaire mais sont inactifs ou radiés. Le président fait part du courrier qu'il a envoyé au Cabinet du Ministre sur la question.

8.4. Situation financière au 31/12/2017

Le trésorier général détaille la situation au 31.12.2017. Chaque membre a reçu les comptes de son (ses) département(s). Les commentaires et/ou remarques sont attendues pour le 10 février

9. Gestion du personnel

9.1. Repas du personnel

Le repas annuel avec le personnel est prévu le vendredi 2 février prochain. L'invitation a été envoyée par José Nivarlet.

10. Départements

10.1. Département championnat

10.1.1. Second tour 11 correction

La présidente du département explique les modifications qui interviendront pour le second tour. Les adaptations paraîtront dans la newsletter de ce prochain vendredi.

10.1.2. Classement provisoire des Awards

La présidente du département a transmis le dossier aux membres du conseil d'administration, un avis sera publié dans la newsletter

10.1.3. Localisation des tests matchs et de tours finaux jeunes

La présidente du département informe le CdA de la situation des candidatures reçues pour les tests matchs et pour les tours finaux.

La seule candidature pour les tests matchs est celle de Libramont. Le CdA accepte d'y organiser les rencontres.

Compte tenu que le club d'Herve-Battice ne possède qu'un seul terrain et que le cahier des charges en prévoyait 2, la seule candidature recevable pour les tours finaux est celle de Jumet. Le CdA accepte d'y organiser les rencontres.

10.2. Département coupes

Le dossier suit son cours, tout se présente bien. Le CdA évoque le cas d'un arbitre qui sort de suspension. Le convocateur, qui a été interpellé à ce sujet, explique son choix par rapport au classement de l'arbitre et non par rapport à la suspension.

Les résultats seront publiés au fur et à mesure sur Facebook

10.3. Département sélection et détection

10.3.1. Réunion du 9 février 2018

L'ordre du jour a été transmis aux membres du CdA par le responsable du département.

10.4. Département Mini Basket

10.4.1. Calendrier des Intervisions

Les intervisions ont débuté le 20 janvier dernier.

10.5. Commission entraîneurs

10.5.1. Calendrier des sessions de formation continue

Rappel du calendrier des formations continues qui doit paraître le site.

10.6. 3x3

Mise en place du calendrier

11. Nouvelles de Prombas

Un conseil d'administration a eu lieu le samedi 13/01/2018. La démission de Patrick Deleye a été actée. Guy Vervaeke remplace Patrick Deleye au conseil d'administration.

3 objectifs urgents : second tour de la TDW1, organisation du final four des coupes dames, organisation de la réunion calendrier 2018-2019.

Question : Si certaines licences ont été refusées, il convient d'indiquer les raisons afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Problématique du calendrier des matches.

Quid du calendrier pour la saison prochaine ? L'équipe nationale dames sera absente pour les championnats du monde la deuxième quinzaine de septembre en fonction de leur participation à la coupe du monde.

Ces trois points sont à l'ordre du jour de la prochaine réunion Prombas.

Basketbal Vlaanderen organisera la finale de la coupe de Belgique qui aura lieu à Vilvoorde. Une réunion est programmée le 1^{er} février.

12. Calendrier des activités

- ½ finales des coupes AWBB à Mons et Ciney

13. Divers

- C. Porphyre : brochure des finales de Coupes. Préface du président attendue pour le 12 février 2018
- B. Scherpereel : frais de logement dans le budget du département Coupes au lieu du département représentation
- M. Collard : remboursement des licences Prombas des clubs Basketball Vlaanderen, idem AWBB ?
- M. Collard : frais du réviseur Prombas à diviser en deux ?
- JP Van Haelen : PV judiciaire de Liège qui demande une extension d'une suspension d'un joueur à Basketball Vlaanderen et à Prombas
- JP Van Haelen : PV judiciaire de Liège mentionne la sortie du secrétaire du comité alors qu'ils n'étaient que trois au départ. Vice de procédure ?
- J. Nivarlet : dépôt d'Assesse vidé
- L. Lopez : présentation de lignes LED, suite à une demande d'un service des sports. Ce genre terrain pourrait-il être homologué ?

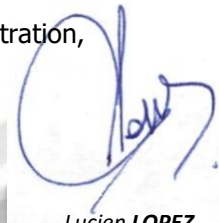
La réunion se termine à 22 heures 05.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 12 février 2018. Les documents des clubs sont attendus jusqu'au 9 février 2018

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général

